

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE ?

PRIX

DU JOURNAL,

DE L'ABONNEMENT

Rue Perez Castellanos n. 162.

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine, le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où

on adresse les lettres et avis à M. J. H. REYNAUD, propriétaire gérant.

2 PATACONS par mois.

MONTEVIDEO.

28 AVRIL 1850.

Dⁿ MANUEL ORIBE

ET

L'INDEPENDANCE ORIENTALE,

HISTOIRE, ORIGINE, ASPECT ET CARACTÈRE DE LA
QUESTION DE LA PLATA.

D'après les documents officiels et authentiques.

(Suite.)

VII.

Le 6 décembre 1842 l'armée d'Oribe livra bataille à celle de Rivera, dans les plaines de l'Arroyo Grande (Entrerios).

Rivera fut complètement battu, et toute son armée mise en fuite ou faite prisonnière. Les soldats faits prisonniers furent incorporés dans l'armée d'Oribe, et tous les officiers jusqu'au grade de sergent furent inhumainement égorgés ou fusillés. Don Geronimo Costa, officier qui commandait Martin Garcia quand cette île fut prise par l'amiral Leblanc, écrivait sur le champ de bataille, en date du 7 décembre la lettre suivante :— « Le résultat de cette victoire a été plus de 2,000 sauvages tués sur le champ de bataille et 1,500 prisonniers; l'artillerie et le matériel sont restés en notre pouvoir. Parmi les prisonniers on compte le soi-disant général Avalos, etc. etc. et plus de 50 chefs et officiers qui sur le champ ont été exécutés. »

Le jour même de la bataille Rivera repassa l'Uruguay avec les restes de ses forces, pour organiser la défense du territoire.

Oribe se prépara à envahir la République. A ce moment le général Garzon, oriental, émit devant lui le désir de voir cette invasion s'effectuer sous le drapeau national, en se prononçant ouvertement contre le système de terreur, d'assassinat, et de confiscation qui semblait déjà prévaloir chez le vainqueur. En effet, Rivera était dévoué, le pays sans défiance, et l'on savait que les personnes les plus décidées à résister à la domination argentine et au système de Rosas se trouvaient peu disposées à soutenir Rivera et à compromettre la prospérité du pays dans une lutte purement intestine. Il est certain que ceux qui organisèrent la résistance désespérée de Montevideo auraient évité la guerre si Oribe ne se fut pas obstiné à imposer la domination de Rosas. Mais Oribe, c'était déjà Rosas, et la proposition du général Garzon ne convenait pas à l'objet qu'il avait en vue, parce qu'elle sauvait le pays de la ruine qu'on lui préparait et rendait impossible l'absorption de l'Etat par ce qu'on appelle la Confédération Argentine.

Oribe démit immédiatement le général Garzon des fonctions supérieures qu'il remplissait dans l'armée et le renvoya du camp. Garzon dut peut-être être la vie à l'amitié personnelle et à la protection spéciale du général Urquiza, gouverneur de l'Entrerios, avec lequel il est resté depuis cet événement, ne voulant pas porter les armes dans sa patrie sous un drapeau étranger.

La déroute du 6 décembre produisit la plus pénible impression dans Montevideo, et à côté des patriotes qui voulaient que sans s'arrêter aux promesses des agents français et anglais on pût avec ardeur la formation d'une nouvelle armée et l'organisation de la défense, il y avait les ministres timides et indécis qui ne voyaient de salut que dans l'opposition que Rosas rencontrerait chez les agents anglais et français. Le séjour dans l'Entrerios des forces d'Oribe qui, au lieu de se mettre à la poursuite d'une armée en pleine déroute et de marcher sur une capitale sans défense, semblait hésiter à passer l'Uruguay, accreditait il est vrai cette opinion qu'une nouvelle note diplomatique vint encore appuyer. Cette note célèbre qui porte la date du 16 décembre 1842, fut passée au ministre de Rosas, Arana, par le ministre anglais (M. Mandeville) et par le chargé d'affaires français, (M. de Lurde), par copies séparées. Son importance est telle que nous ne pouvons pas nous dispenser de la rapporter ici en entier, observant que nous la traduisons de l'espagnol :

— Buenos Ayres, 16 décembre 1842.

« Les gouvernements de la Grande Bretagne et de la France étant dans l'intention d'adopter les mesures qu'ils considèrent nécessaires pour empêcher la continuation des hostilités entre les Républiques de Buenos Ayres et de Montevideo, le soussigné, ministre plénipotentiaire de S. M. B. près la Confédération Argentine, à l'honneur d'exposer à S. E. le ministre des affaires étrangères du gouvernement de Buenos Ayres, en vertu des instructions qu'ils a reçus de son gouvernement :— que LA GUERRE SANGLANTE qui existe actuellement entre le gouvernement de Buenos Ayres et celui de Montevideo DOIT CESSER, dans l'intérêt de l'humanité, des sujets anglais et Français et des autres étrangers résidant aujourd'hui dans le pays qui se trouve être le théâtre de la guerre; et conséquemment il réclame du gouvernement de Buenos Ayres :

« 1° La cessation immédiate des hostilités entre les forces argentines et celles de la République de l'Uruguay;

« 2° Que les troupes de la République Argentine (bien entendu que celles de la République de l'Uruguay suivront la même conduite) rentrent sur leur territoire, dans le cas où elles auraient passé la frontière.

« Le soussigné demande à S. E. une réponse le plus tôt possible, pour savoir si le gouvernement de Buenos Ayres est dans l'intention d'accéder à cette réclamation.— Il a l'honneur, etc.

« Signé :— J. H. Mandeville.

« A S. E. M. Felipe Arana. »

Une copie authentique de cette note fut passée par M. Mandeville au gouvernement de Montevideo, avec une lettre confidentielle dans laquelle il disait : « qu'il avait des raisons pour croire qu'une force navale française des hostilités, dans le cas où il ne serait pas fait droit à sa demande et à celle du ministre français. » Il n'était plus permis, après cela, de douter un seul instant des intentions si clairement exprimées de la France et de l'Angleterre.

Par leur note du 30 août, les agents français et anglais avaient compromis leur gouvernement dans la question, par celle du 16 décembre ils engagèrent leur action, en déclarant qu'ils avaient l'intention d'adopter des mesures pour empêcher la continuation des hostilités.

Depuis 7 ans et 4 mois que cette note a été adressée à Rosas par les agents de la France et de l'Angleterre, on en est encore au même point, c'est-à-dire qu'on a l'intention d'adopter des mesures pour empêcher la continuation des hostilités!

Cette communication, rassura les esprits à Montevideo c'était le second pas d'une intervention engagée, qui croyait-on, ne pouvait plus manquer. Oribe se garda bien après cela de passer l'Uruguay, pensait-on.

En effet, Oribe restait dans l'Entrerios—probablement pour laisser le temps au pays, qui, après la déroute de l'Arroyo Grande, se trouvait sans armée, sans matériel de guerre, sans argent, pour lui donner le temps d'organiser une nouvelle armée et de se créer de nouvelles ressources afin de résister à l'invasion dont on le menaçait.

Enfin, Rosas que des confidences diplomatiques avaient sans doute informé exactement sur les mesures que pouvaient prendre les agents français et anglais, Rosas—pour toute réponse à la note du 16 décembre—donna ordre à Oribe d'envahir l'Etat Oriental. Le 27 décembre l'armée commença à passer l'Uruguay au nombre de 8 à 9 mille hommes, dont 7,000 argentins—et les agents français et anglais, protestèrent... Ils se bornèrent à protester après leur note du 16 décembre!

Oribe, dans sa marche par tout l'Etat Oriental, sema la terreur et la mort : il voulut appliquer à son pays le système barbare dont, par ordre de Rosas, il s'était servi pour pacifier les provinces argentines. Tout ce qui lui avait résisté était détruit, tous ceux qui ne s'étaient pas montrés ses amis étaient mis à mort; sa colère frappait tout le monde; nationaux et étrangers, français et anglais, femmes, vieillards et enfants. Au Salto, le français Ferrer fut égorgé comme suspect, pourtant il ne s'était jamais mêlé d'affaires politiques. A Canelon Grande un basque français fut mis à mort pour avoir donné asyle au général Medina, qu'il ne connaissait pas. A la Colonia

un anglais fut assassiné par un officier appelé Mendoza.

Le général Rivera qui, par ses habiles manœuvres avait su contenir l'ennemi sans courir les risques d'une bataille que ses forces ne lui permettaient pas d'accepter, tourna l'ennemi quand il se présenta le 16 février devant la place de Montevideo, et se maintint dans la campagne prêt à le harceler et à le combattre au besoin. Le drapeau argentin fut planté ce même jour au Cerro à côté du drapeau oriental, et assuré de 21 coups de canon.

Oribe se borna à fermer toute communication avec la ville, mais il ne fit aucune tentative pour s'en emparer; il attendait tous les jours qu'elle se rendit, ou par nécessité, ou par trahison. La seule occupation de son armée, était d'égorger ou de fusiller tous les habitants des environs de Montevideo, qui ne s'étaient pas montrés ses exaltés partisans. Ces actes de barbarie ne faisaient qu'exercer l'indignation dans Montevideo et que conseiller à tout le monde une résistance désespérée.

Cependant le terme de la présidence du général Rivera expirait le 1er mars 1843 C'était une excellente occasion pour les orientaux de s'entendre et de faire la paix, s'il eussent été libres. Mais les argentins qui étaient avec Oribe l'éloignaient complètement de son pays et de ses concitoyens, et les orientaux ne voulaient pas accepter le joug de Rosas. On ne peut pas dire, d'un autre côté, que les français armés exerçaient à cette époque une horrible contrainte sur les habitants de Montevideo et seuls empêchaient la paix de se faire, car il n'y avait point alors de français armés, et le seul corps auxiliaire d'étrangers qu'il y eut, celui des basques espagnols, se passa le 22 février à l'ennemi.

Le gouvernement de Montevideo rendit lui-même tout accommodement facile en présentant le 24 février 1843 un Message aux chambres, dans lequel il déclara que dans la République. En conséquence la chambre des sénateurs et celle des députés, réunies en assemblée générale, prirent le 28 les résolutions suivantes :

« 1° L'élection du président de la République, en remplacement du brigadier général Don F. Rivera dont les fonctions cessent le 1er mars, est suspendue, jusqu'à ce que le territoire de l'Etat soit libre en totalité ou en grande partie des ennemis qui l'occupent aujourd'hui.

« 2° En attendant que la nouvelle élection du président de la République ait lieu, le président du sénat, vice-président de la République, exercera les fonctions du pouvoir exécutif, aux termes de l'article 77 de la Constitution. »

Don Joaquín Suarez fut donc appelé par cette résolution constitutionnelle à prendre les rênes de l'Etat. Rivera n'était plus qu'un simple citoyen. Il était facile à Oribe de s'entendre avec les chambres, comme l'avait fait Rivera quatre ans auparavant, mais pour cela il aurait certainement fallu—ce qu'on lui demanda encore aujourd'hui—qu'il congédât les troupes argentines ainsi que les basques espagnols et les canariens qu'il avait et qu'il a encore à son service. Et c'est ce que Rosas ne voulait pas, c'est ce à quoi la force seule pourra l'obliger.

Tous ces événements, on le comprendra facilement; alarmèrent et inquiétèrent considérablement la population étrangère de Montevideo et en particulier la population française, compromise par les événements de 1839, et qui ne montait pas alors à moins de 12 à 15 mille âmes. Il faut considérer qu'à cette époque tous les français habitant Montevideo étaient ou riches ou dans l'aisance; il y en avait 3 à 4 mille qui étaient en règlement d'affaires pour s'en retourner en France vivre tranquillement du fruit de leurs économies.—Eh bien! sept ans de siège et d'attente ont épuisé toutes ces économies, ont ruiné tous ces français. Ce fait est pourtant notoire et avéré, et nous sommes étonnés qu'on l'ait oublié si vite.

A l'approche d'Oribe, les travaux cessèrent, la plupart des français qui habitaient la campagne rentrèrent en ville, abandonnant tout ce qu'ils possédaient. M. le consul général Pichon, dont on ne connaissait pas assez les intentions secrètes, épouvanté du danger, ne repoussa nullement l'idée d'armer les résidents français de Montevideo, car dans une réunion, convoquée par lui même au consulat, et qui eut lieu le 9 février, il les engagea à s'armer pour la défense de leur vie et de leurs propriétés me-

nées. Séance tenante, une commission de douze membres fut nommée pour s'entendre avec lui sur les mesures à prendre, et cette commission, présidée par lui, déterminait les points de réunion pour les résidans français, en cas d'alerte, et les postes où devaient être placés les marins. Le 15, les français firent de nouveau convoqués par M. Pichon, et la commission dont faisaient partie des français de toute classe et de toute opinion lui son rapport dans lequel les points de réunion étaient assignés, les signaux convenus et les cas prévus où ce serait A LA FOIS UN DROIT ET UN DEVOIR pour la population française de Montevideo de défendre ses intérêts attaqués.

Néanmoins les français gardèrent encore l'expectation, et restèrent neutres devant l'exaspération et l'exaltation générale que produisit l'arrivée d'Oribe au 16 février et l'investissement de la place par ses troupes.

Lors de la fin de la présidence de Rivera au 1er mars, il n'y avait donc dans la place aucun corps français armé et le gouvernement qui régissait l'Etat, suivant la Constitution, n'était que transitoire; il ne demandait pas mieux que de traiter, de s'arranger, de s'entendre avec ces nationaux dissidans; tous les documents le prouvent: M. Santiago Vasquez, ministre des affaires étrangères, écrivait le 10 mars à M. Mandeville: « d'ouvrir de nouvelles propositions de paix fondées sur le fait de la cessation du général Rivera dans les fonctions de président de la République, et qui donnent au moins pour résultat immédiat un armistice et la prompte retraite des troupes ennemies à une certaine distance de la place. » Le gouvernement oriental, composé alors des ministres S. Vasquez, Pacheco y Obos, Lamas, etc., fit plus encore, il autorisa le commodore Purvis à proposer comme base d'accommodement l'exil de tous ceux d'entre ses membres qui seraient désignés par Oribe, pourvu que les troupes argentines se retirassent. Rien n'empêchait donc Oribe de traiter, ni son compétiteur, qui n'était plus président, ni les étrangers qui restaient impassibles et neutres. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Et s'il était vrai qu'il eut un si fort parti parmi ses nationaux, pourquoi ses partisans eux-mêmes n'ont-ils pas amené ce résultat? — C'est que Oribe était lié pour toujours à la sanglante dictature et au système anti-humanitaire de Rosas, et que Rosas, qui ne désirait que la prolongation de la lutte pour amener le pays à se jeter dans ses bras, ne voulait pas qu'Oribe entrât dans Montevideo par aucune convention, ni arrangement quelconque: il faut, lui écrivait-il, que la ville se rende sans condition.

Oribe attendait donc ce dévouement... il l'attend encore, après plus de 7 ans de siège!

(La suite au prochain numéro)

Le *Defensor de la Independencia Americana*, du 17 de mois, rappelle avec beaucoup d'à-propos que ce même jour de l'année 1825, — trente trois héros orientaux ont foulé le sol de la patrie pour entreprendre l'œuvre de sa liberté. Le résultat, dit-il, a couronné leur glorieuse entreprise, et leurs noms ont acquis le plus juste titre à la gratitude nationale et l'immortel souvenir de la postérité.

Ce que dit le *Defensor de la Independencia Americana* est de la plus exacte vérité. Mais il n'a pas songé, l'étourdi, qu'en mettant ce miroir devant les yeux de l'illustre allié de Rosas... le héros de l'Arroyo Grande allait faire une triste figure!

En effet, le héros des héros doit se rappeler avec un certain serrement de cœur qu'après avoir foulé le sol de sa patrie à la tête de 14,000 argentins (le 1er janvier 1843), renforcés de 4 000 autres argentins des trois armes (10 juillet 1843), non pour entreprendre l'œuvre de sa délivrance, mais au contraire pour l'asservir, pour la baillonner, pour l'enchaîner au jong sanglant de Rosas... il n'était pas à pareille époque de l'année de 1850 plus avancé que le premier jour du siège de Montevideo. — Au contraire, il l'est infiniment moins, avancé; car il s'est pétrifié au Cerrito! — Que di-à la postérité!!!

Depuis quelques jours une bande d'enfans parcourt les quartiers marchands de la ville, au tomber de la nuit, et s'amuse, non seulement à molester les passans, mais encore à casser les vitres des magasins avec des pierres, — et même avec les poings; car l'un de ces tapageurs iobethes ayant été surpris en flagrant délit, se trouvait avoir la main ensanglantée.

Il suffira, nous n'en doutons pas, d'appeler l'attention de M. le chef de police sur ces dangereuses épiégleries, pour que les ordonnances en vigueur sur le vagabondage des gamins soient exécutées strictement.

Le vapeur *Prony* et les bricks *Alouette* et *Hussard*

ayant purgé leur quarantaine ont été mis aujourd'hui en pleine communication avec la terre. L'état sanitaire est des plus satisfaisant à bord de tous les navires de guerre, et grâce à la saison dans laquelle nous entrons comme à l'excellence du climat la fièvre jaune n'est sans doute plus à craindre pour nous. La providence nous aura épargné ce fléau.

Nous avons appris avec la plus grande satisfaction que M. le colonel du génie, Officière était à bord du *Prony*, mais nous avons été surpris de voir qu'il n'ait pas été adjoint à la commission qui se continue à Buenos Ayres, ayant lu dans divers journaux qu'il devait en faire partie.

M. Dudemaine, nommé chancelier du consulat de Buenos Ayres était également à bord du *Prony*.

Le trois mats français *Arna* étant prêt à partir pour le Havre, nous prévenons nos abonnés que la correspondance sera reçue jusqu'à ce soir 5 heures au bureau de MM. Sagory et Khuntz, courtiers maritimes.

Un ami a eu la bonté de nous communiquer deux numéros du *British Packet*, journal, comme l'on sait, à la solde de Rosas; mais qui se publie en anglais pour faire croire à son indépendance, et éclairer en même temps le gouvernement de la Grande-Bretagne.

Celui du 13 avril contient ce qui suit:

« L'amiral Le Prédour, plénipotentiaire de France pour terminer la question de la Plata, est descendu à terre jeudi dernier, du bord de la corvette à vapeur *Archimède*, et dans l'après-midi il s'est rendu à *Palermo* pour présenter ses respects à S. E. le gouverneur; il était accompagné de toute sa suite, composé de MM. Goury de Roslan, premier secrétaire d'ambassade, Laffon, capitaine de frégate, chef d'Etat Major, Fouilly, lieutenant de vaisseau, aide de camp de M. le ministre de la marine; Vignancourt, lieutenant de vaisseau, aide de camp de l'amiral; de Dalm, attaché de la légation et M. Sergeant secrétaire de l'amiral.

« Le navire portant l'enseigne du commandant national salua l'amiral à son arrivée, de 17 coups de canon, ayant le pavillon français au mât de misaine.

« L'*Astrolabe* rendit le salut ayant également arboré le pavillon argentin.

« L'*Astrolabe* portant le pavillon amiral a salué la ville de 21 coups de canon, et la batterie *Libertad* répondit par un nombre égal de coups.

« L'échange de civilités semblait empreint de la plus grande cordialité.

« L'amiral a pris résidence, pour à présent, chez M. Thomas Rousse, rue de la Merced. »

Celui du 20 avril dit:

« Les négociations qui se suivent à présent entre le gouvernement argentin et le plénipotentiaire français sont conduites avec la plus grande réserve. En conséquence rien n'a transpiré qui nous permette d'émettre une opinion sur leur progrès.

« En attendant, plusieurs navires sont arrivés à Montevideo avec une partie des troupes mises à la disposition de l'amiral Le Prédour pour obtenir l'obéissance de ses compatriotes réfractaires (sic). On ignore si à l'arrivée du reste des forces, l'amiral procédera au désarmement immédiat des légions étrangères. »

Nous pouvons lever les doutes — ou les spéculations du *British Packet* en lui affirmant de la manière la plus positive que les forces qui arrivent ne sont point destinées à désarmer les légions françaises.

On écrit de Buenos Ayres à diverses maisons de cette ville:

« Rien n'a encore transpiré; mais on croit généralement que la nouvelle négociation n'aboutira à rien.

« On devait recommencer dimanche 21 courant, les exercices militaires qui étaient suspendus depuis un an. Il y a eu contre ordre samedi. »

Les affaires commerciales vont de mal en pis à Buenos Ayres Sur 118 navires étrangers qui restent actuellement en rade, on compte:

Anglais	32
Sardes	16
Espagnols	13
Français	9
Américains	6

Les 9 bâtimens français qui ont eu la patience d'attendre à Buenos Ayres, on leurs frêts arrêtés aux prix déastreux de 50 fr. et 10 0/0 pour les cuirs secs, 30 fr. pour les cuirs salés et 35 fr. pour les balles.

Le change sur France est à 87 1/2 fr. l'once.
Celui sur Londres, de 69 6 à 70 sch. l'once.
Cours du papier monnaie, 258 \$ l'once.

Europe.

FRANCE.

ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

PRESIDENCE DE M. BAROCHE, vice-président.

SEANCE DU 4 JANVIER 1850.

(Suite et fin.)

M. le général Lahitte, ministre des affaires étrangères. — La commission qui vous a présenté aujourd'hui ce second rapport, paraît avoir abandonné l'idée d'une grande expédition; elle admet la continuation des négociations, et donne ainsi une preuve de confiance dans les intentions du gouvernement; elle pense comme nous, que notre premier devoir est d'assurer les intérêts et la vie de nos nationaux qui sont sur les bords de la Plata, quels que soient les événements.

Mais la manière dont la commission a formulé ses conclusions diffère un peu de l'opinion du gouvernement; elle a été plus positive que lui dans ses intentions de négociation armée. Il faut s'entendre sur la portée de cette expression. Assurément nous n'entendons pas envoyer un négociateur sur un bateau de commerce; nous l'enverrons sur un vaisseau de guerre, c'est clair.

Une voix. Et l'indépendance.

M. le général Lahitte. — J'insistais sur ce point parce qu'on en avait beaucoup parlé.

Maintenant, permettez-moi de dire qu'on a suivi une marche insolite. Le gouvernement a déjà dit à l'Assemblée qu'il trouve dans le traité Le Prédour des clauses qui lui paraissent inadmissibles. Au si ne vous propose-t-il pas de ratifier ce traité et il n'est pas soumis à votre jugement; il a donc reçu une publicité fâcheuse de la part de la commission qui n'en avait eu qu'une communication officieuse. De là tous les embarras. (Violentes rumeurs à gauche.)

Je dis que c'est là la source de tous les embarras et en cela je m'appuie sur l'opinion de l'honorable rapporteur M. Daru lui-même qui vous faisait sentir tout à l'heure qu'il y a des dangers sérieux à venir traiter à la tribune devant un public où les étrangers peuvent être admis, les questions les plus ardues de la diplomatie. (Nouvelle interruption à gauche.)

Messieurs, puisqu'il s'élève des doutes de ce côté de l'Assemblée... (Montrant la gauche)

A gauche. — Des deux côtés.

M. Lahitte, ministre des affaires étrangères. — Alors, je demande à l'Assemblée de lui montrer un fait qui éclairera sur les inconvénients de parler haut à la tribune sur des questions si délicates.

Quand on a discuté à la Chambre des députés sur le subsidé pour la guerre du Mexique, on se livra à une délibération publique, et on parla d'un bastion de la forteresse de S. Jean-d'Ulloa sur lequel on pouvait jeter un pont au moyen d'un bateau à vapeur.

Qu'est-il arrivé? c'est que lorsqu'on parvint devant Saint Jean-d'Ulloa, les français trouvèrent un bâtiment coulé sur le point où pouvait aborder le bateau à vapeur (Bruit.)

Il me semble que voilà un exemple. (Rires à gauche.)

L'orateur qui descend de cette tribune vous a fait remarquer que les intentions du gouvernement, si clairement indiquées par M. le garde-des-sceaux, étaient très peu distinctes de celles de la commission.

C'est vrai, quand vous lisez la fin des conclusions de la commission, vous les trouvez très rapprochées de nôtres. Car qu'a dit le gouvernement? Qu'il continuerait de négocier pour garantir l'honneur de la République, la vie et les intérêts des nationaux.

Personne ne peut douter des bonnes intentions du gouvernement, comment appuiera-t-il les nationaux? Avec les moyens nécessaires pour repatrier les nationaux... (Oh! oh!) S'ils le demandent... (Bruit.)

M. le Président. — S'ils le demandent.

M. Bourzat. — Et Romé!

Voix. — Allons donc! c'est usé, citoyen Bourzat.

M. Lahitte, ministre des affaires étrangères. — Oui, nous voulons protéger la vie et les intérêts des nationaux. Je laisse à la sagesse de cette Assemblée le soin de juger des moyens à employer. (Bruit à gauche.)

Voix. — Acceptez vous l'amendement de la commission oui ou non?

La Montagne. — Vous voulez l'abandon.

M. Lahitte, ministre des affaires étrangères. — J'entends le mot d'abandon (oui! oui!); comment pouvez-

vous le supposer, quand nous proposons de continuer de négocier dans l'intérêt de l'honneur de la République.

M. Péan. — Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Lahitte. — Comment ! qu'est-ce que cela veut dire (Rires à gauche.)

A droite. — Aux voix ! aux voix !

M. Lahitte. — Je ne veux pas fatiguer l'Assemblée. J'aurais cru que M. le rapporteur, qui m'avait prié de répondre par écrit à certaines questions de la commission aurait donné communication à l'Assemblée de nos réponses.

M. Favre. — Ils jouent aux charades.

M. Lahitte, ministre des affaires étrangères. — Voici les questions posées par la commission au gouvernement ; nous avons fourni la réponse par écrit. (Bruit) Première question : « Quelles modifications le cabinet... » Non ! celle-là, c'est la troisième... (Rires à gauche.)

M. le Président. — Une assemblée n'a jamais donné un spectacle pareil.

A droite. — C'est vrai ! A l'ordre les interrupteurs !

M. Lahitte, ministre des affaires étrangères. — Voici la première question : « Le cabinet ouvrira-t-il une négociation armée ou désarmée ? » Vous savez ce que c'est qu'une négociation armée, c'est un général qui a le droit, quand ses paroles ne sont pas écoutées, d'ouvrir le feu et de vaincre par la force... (Rires à gauche.)

M. le Président. — Écoutez, messieurs...

M. de Dampierre. — M. le Président, c'est intolérable ! c'est indécent ! Rappelez donc à l'ordre !

M. le Président. — On demande une réponse au gouvernement, et on n'écoute pas les ministres.

M. le ministre des affaires étrangères. — Voici la réponse du cabinet :

« Le cabinet n'enverra pas de négociateur armé. Il continuera à négocier sur les bases de la négociation commencée et non rompue, puisque le traité Le Pédour n'a pas été soumis aux chambres.

Deuxième question. Si le cabinet envoie un négociateur armé, quelle force mettra-t-il à la disposition du négociateur ?

Réponse. Il n'y a pas lieu de répondre à cette question ; la précédente réponse suffit (Rires à gauche.)

M. Lahitte, ministre des affaires étrangères. — Voici la troisième question :

« Quelles modifications le cabinet demandera-t-il au traité ? »

Réponse : « le gouvernement veut se maintenir dans l'esprit du traité Le Pédour relativement à l'élection du président de la République orientale, et il provoquera des explications sur les articles obscurs du traité. » (Rumeurs.)

Observation additionnelle... (Hilarité à gauche.) Mais, messieurs, il faut bien...

A droite. — C'est indécent !

Voix. — Jamais on n'a vu spectacle plus affligeant !

M. Lahitte. — Observation additionnelle du gouvernement :

« Le cabinet a déclaré qu'il protégerait sérieusement nos nationaux contre toute éventualité, et qu'il regarde le droit de protection comme indépendant de toutes les solutions possibles de la question montevidéenne. » (Rumeurs.)

Voilà les réponses faites à la commission. Nous osons croire que cette Assemblée aura assez de confiance dans la sagesse du gouvernement pour faire ce que l'honneur et les intérêts de la République exigent de lui. (Bruit prolongé.)

M. Raudot. — Une négociation armée, c'est la guerre ; nous allons donc décider la paix ou la guerre. Et une pareille question s'est introduite ici irrégulièrement.

Cette question s'est glissée incidemment ici, sans discussion dans les bureaux, sans rapport spécial, sans commission ad hoc, et nous allons déclarer la guerre. Est-ce ainsi que se conduisent les hommes d'Etat ! (Très bien !)

L'honorable rapporteur a fait un tableau du champ ouvert à l'activité française dans l'Amérique méridionale. Il a eu parfaitement raison. Seulement, le moyen qu'il nous propose pour ouvrir ce champ est détestable !

Depuis l'origine des négociations je crois qu'on a été constamment contraire aux intérêts français ; quand on veut faire le commerce avec un pays, on ne lui dit pas qu'on veut lui imposer ses idées parce qu'il est un barbare et un lâche. (Très bien !)

Vous avez ainsi blessé le sentiment des nationalités américaines. Vous avez fait tout ce qu'il fallait pour vous fermer le commerce sur les rives de la Plata.

Je dis que nous sommes dans le faux. Nous sommes, de plus, en opposition formelle avec la Constitution française.

A gauche. — Et à Rome ?

M. Raudot. — Il y a une autre considération que je vous prie de ne pas oublier. On a toujours voulu fractionner l'Amérique méridionale ; quand vous aurez réduit l'Amérique méridionale en poussière (Rires), qu'auriez-vous fait ? Vous aurez augmenté la puissance de l'Amérique du nord, vous aurez grandi une nation rivale, vous aurez été contre les intérêts français. (Mouvements divers.)

On dit que nous sommes engagés pas le passé ; ce ne serait pas un motif suffisant pour moi avec la conviction que ce passé est mauvais.

D'ailleurs nous avons eu une révolution ; les principes qui nous régissent ont été changés, nous avons maintenant une Constitution qui nous défend d'intervenir dans les affaires des peuples étrangers. N'oublions pas cette Constitution. (Très bien ! à gauche.)

Plusieurs voix à gauche. — Qu'êtes vous donc allés faire à Rome ?

M. Raudot. — Nous ne pouvons vouloir imposer un gouvernement à Montevideo. Si l'on avait une pareille prétention vis à vis de nous, elle soulèverait un cri universel d'indignation. Eh bien ! retournons la question, et disons-nous que ce cri d'indignation retentira dans toute l'Amérique méridionale. Vous exciterez contre vous le fanatisme des populations ; vous n'atteindrez pas d'autre résultat.

Soyons plutôt amis avec ces populations. Elles sont prêtes à accepter cette amitié, elles l'appellent.

Il faut examiner cette question en hommes d'Etat et ne pas agir sans l'avoir suffisamment étudiée. Je demande donc qu'une commission soit nommée pour étudier la question.

M. le Président. — La parole est à M. l'amiral Dupetit-Thouars. (Marques d'attention.)

M. l'amiral Dupetit-Thouars. — Messieurs, c'est le sentiment du devoir qui m'amène à cette tribune. Il me semble que jusqu'ici on a placé la question tout à fait en dehors de son véritable terrain.

J'espère que nous sortirons de cette situation diffuse, et que la question sera nettement posée par ce que je vais dire. (Parlez ! parlez !)

Avant d'examiner ce que nous devons faire, il faut nous occuper de l'origine de notre difficulté.

L'orateur fait l'histoire de la question. Il rappelle la situation prospère à l'origine de notre émigration, qui s'élevait promptement élevée jusqu'à 23 mille individus.

Il ajoute que le gouvernement a manqué à tous ses engagements ; que, de plus, il a été inhabile en n'envoyant que des secours insuffisants.

Il en est résulté l'anéantissement de notre commerce et la réduction de nos nationaux à 12 ou 1,500. Il n'en résulte pas, ajoute l'orateur, qu'il faille les abandonner. Non, car s'ils sont dans cette position, c'est de notre faute, c'est nous qui les avons réduits à la misère.

Maintenant, on a dit que c'étaient des misérables ; il n'en est rien. Ce sont des malheureux qui ont été chercher une autre patrie.

A une autre époque, je n'aurais pas hésité à conseiller l'expédition.

Aujourd'hui, je ne la crois pas plus difficile. Mais les circonstances ont changé. Les intérêts se sont déplacés ; l'Angleterre, sur le concours de laquelle je n'ai jamais beaucoup compté, mais qui enfin avait un intérêt commun avec nous, me paraît ne plus vouloir l'indépendance de la République orientale. Il ne nous reste plus qu'à défendre cette considération nationale et à protéger nos nationaux. Vous déciderez.

Quant à moi, cela tient peut-être à ma qualité de marin, je crois qu'il ne faut pas continuer les négociations, parce qu'elles nous conduiraient à une nouvelle humiliation vis à vis de Rosas, pour la puissance duquel nous avons déjà trop laissé faire en présence de notre drapeau. (Très bien !)

Enfin je crois qu'une expédition bien faite amènerait un bon résultat en moins de six mois.

M. Etchevery monte à la tribune.

De toutes parts. — A demain !

L'Assemblée renvoie la discussion à demain.

La séance est levée à 6 heures.

(La Patrie.)

NOUVELLES DIVERSES.

MM. Thiers, Molé et Changarnier n'ont pas répondu à la dernière convocation qui leur a été faite au nom du cercle orléaniste ; 164 membres ont assisté à cette réunion.

(Journal du Havre.)

On lit dans l'Événement :

« On annonce l'arrivée prochaine en France, de M. Charron, gouverneur général de l'Algérie. Ce fonctionnaire viendrait en congé, assure-t-on, pour s'expliquer sur la situation qu'on lui fait dans nos possessions d'Afrique. M. d'Hautpoul, ministre de la guerre, saisi, aussi, dit-on, ce moment, pour donner une démission que tout le monde désire, et se faire nommer à la place du général Charron. Voilà tout le secret de la persistance qu'a mis, jusqu'ici, ce ministre à écarter les candidats au gouvernement général d'Afrique, secret que nous avons pénétré et dévoilé des premiers. » (Idem.)

Une lettre de Naples, datée du 5 courant, annonce que, le 27 janvier dernier, il y a eu, à Palerme, une certaine agitation. Les cris de : *Vive la Constitution de 1812 ! et vive Ruggiero Settimo !* ont été proférés. Plusieurs individus ont été arrêtés, parmi lesquels six ont été immédiatement passés par les armes. Quelques détachements de troupes ont été de suite dirigés de Naples de ce côté. (Idem.)

AVIS.

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MONTEVIDEO.

Le public est prévenu que le lundi 29 du courant il sera procédé au Consulat General de France, à l'adjudication de la Fourniture des Rations des vivres distribués aux Français nécessiteux.

Les soumissions par lettres cachetées seront reçues, ce même jour jusqu'à 4 heures du soir, dans le Bureau de la Chancellerie, pour être soumises à la Commission de Bienfaisance instituée sous la présidence de M. le Chargé d'Affaires de France.

Le cahier des charges de cette fourniture est tenu dès aujourd'hui, dans la Chancellerie, à la disposition des personnes qui désireraient le consulter.

Montevideo, le 23 avril 1850.

Viande Fraiche,

A BON MARCHE.

A dater d'aujourd'hui 24, on trouvera de la viande très grasse à 80 reis la livre, à la nouvelle Bocherie, rue des 33, n° 78.

On demande

Une personne pour coudre et repasser dans un bonne maison.

S'adresser au bureau du "Patriote."

Consulat Général de France

A Montevideo. — Le navire de commerce français le PARIS, capitaine M. Desarnaud a, besoin d'emprunter à la grosse une somme de 10,000 piastres courantes plus ou moins ; les personnes que désireront faire des offres pourront prendre connaissance du cahier des charges, à la chancellerie du Consulat General de France, où l'adjudication aura lieu jeudi 25 20 du courant à midi.

Consulado Jeneral de Francia.

El buque mercante francés PARIS, capitán el Sr. Desarnaud, necesita tomar a la gruesa suma de 10,000 pesos, moneda corriente, mas o menos; las personas que deseen hacer ofertas pueden tomar conocimiento del cuaderno de cargos, en la cancilleria del Consulado Jeneral de Francia, donde tendrá lugar la adjudicacion el jueves 25 del corriente a medio dia.

Avis Divers.

A louer, deux grandes et belles chambres au 1^{er} étage d'une maison située rue del Rincon, N^o 121, ayant une porte indépendante. On traitera à la même maison.

A vendre, trois barils BEURRE DE BRETAGNE, de première qualité, rue del Rincon esquina de la Matriz, N^o 121.

A vendre pour cause de départ, l'établissement bien situé, de Café et Billard, place de la Constitution, N^o 273 et 275.

A vendre pour cause de départ, une petite maison avec un vaste terrain entouré de mur, située dehors du Marche. S'adresser au même Café.

Un cuisinier français désire trouver un emploi soit dans un hôtel, restaurant ou maison bourgeoise, il fournira de bons renseignements, s'adresser au bureau du Patriote.

A Louer

UN CAFE bien achalandé à un prix très modéré, pourvu que la personne qui se présentera donne de bonnes garanties.

S'adresser au bureau du PATRIOTE.

Charcuterie française

ET ORIENTALE.

Le sieur Hébert Célestin, propriétaire de la Charcuterie située en face de l'hôpital français, a l'honneur de faire savoir aux amateurs de la bonne chère et du bon goût, que depuis le dimanche de Pâques, on trouve dans son établissement tous les articles ayant rapport à son état, et susceptibles de flatter les gastronomes les plus délicats.

On trouvera également, deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, des gras doubles à la Lyonnaise, des tripes à la mode de Caen, qu'on pourra manger dans l'établissement ou faire porter à domicile.

Le tout à des prix en rapport avec les circonstances.

Avis.

Un Jeune homme pouvant donner de bons renseignements, désire se placer comme domestique ou homme de peine.

S'adresser aux bureaux du "Patriote."

Se ha perdido un

PERRO todo negro menos las manos que tiene salpicada de blanco, cachorron con dos narices, cabeza grande, lleva un collar de seula con una argolla de metal; se gratificará al que avise, en la calle de los 33, n^o 123.

Hôtel de la Marine

RUE VINGT CINQ MAI, N^o 81.

Cet établissement se recommande par la perfection de tout ce qu'on y sert journellement.

M. Guillot son directeur, qui a été cuisinier de plusieurs notabilités, s'empresse toujours de mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leurs patronages.

Il se charge aussi des commandes en ville et des dîners les plus distingués.

Dans la même maison, on loue des appartements commodes et très agréablement situés, on assure les personnes qui les loueront de soins assidus.

Demande

Un jeune homme de dix huit ans, qui vient d'arriver de France, ayant une jolie écriture, et sachant très bien calculer, voudrait se placer dans une maison de commerce, ayant déjà travaillé en qualité de commis.

Il donnera de bons renseignements. S'adresser au bureau du PATRIOTE.

Rapé Français de

BORDEAUX, venu par le dernier navire, à UN PATACON la livre.—Au Bureau de tabac de la Marine, près du Môle, où on trouvera également un grand assortiment de tabac américain à chiquer à des prix modérés.

Le soussigné pre-

VIENT la personne qui lui a donné à monter, une aigrette blanche, que si elle ne vient pas la chercher, il en disposera à son gré.

A. DEROSEAUX.

Les ouvrages suivants reliés ou brochés sont en vente à l'imprimerie du Patriote.

Les Pêches Capitales.—L'Orgueil.

Les Pêches Mignons.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais.

EN FEUILLETONS.

Le fils de l'Empereur.

Les Mystères de Sainte Helène.

Le Sansonnet.

A LOUER OU A VENDRE.

Une jolie maison fraîchement décorée, avec deux cours, jardin, citerne, lieux et mirador. S'adresser, rue de Colon, n. 164

Gants et Cravattes.

Gants de chevreau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravattes nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez Martin, coiffeur, rue du 25 Mai, n. 251, maison du consul italien.

EDITO JUDICIAL.

Por disposicion del Juzgado Ordinario de este Departamento, por el presente se cita, llama y emplaza á D Martin Planas para que, dentro de ocho dias á contarse desde su publicacion, comparezca por si, ó por apoderado en forma, á contestar la demanda que ante dicho Juzgado le ha puesto la parte de Da. Rafael Pérez por cobro de alquileres de casa;

bajo apercibimiento si no concurriese de brarsele defensor, conforme á derecho.

Montevideo, Abril 9 de 1850.

PEDRO DE LATORRE—Escribano publico.

Gratis.

1^o Une belle pendule représentant l'archevêque de Paris mort sur les barricades.

2^o Une pendule, Jeanne d'Arc au siège d'Orléans.

3^o Dito dito le soldat laboureur.

4^o Dito dito Renaissance.

5^o Une belle lampe modérateur.

Un de ces cinq articles sera donné au choix à tout souscripteur.

A un exemplaire de la Revolution de 1848 par Leonard Gallois, l'ouvrage se compose de 4 beaux volumes ou 36 livraisons, ornés chacune d'un superbe portrait en pied gravé sur acier.

ON SOUSCRIT :

Chez Edouard Maricot, rue du 25 Mai, n. 169.

MM. les Souscripteurs sont prevenus que les vingt premières livraisons sont arrivées que les échantillons de prime se trouvent à l'adresse ci-dessus, où ils pourront venir faire le choix.

Montevideo, le 17 avril 1850.

E. MARICOT.

Supplément à l'Avis

MIS EN TETE DE LA SEMAINE.

Un des plus importants recueils périodiques de Paris, le journal la SEMAINE, qui vient de recevoir des améliorations considérables, publie en ce moment un ouvrage du plus grand intérêt, écrit par MME DE CARLOWITZ sous le titre: LE DANUBE ET LES SLAVES. C'est une magnifique étude sur la géographie, les mœurs et les coutumes de ce pittoresque pays sur lequel de récents événements politiques ont attiré l'attention générale.

L'ouvrage de Mme de Carlowitz est appelé à un grand succès, et nous ne saurions le recommander avec trop d'éloge. Les lecteurs de cette œuvre remarquable ont d'ailleurs l'avantage de trouver dans la "Semaine" une foule d'autres travaux économiques, littéraires et scientifiques dus à la plume d'écrivains justement estimés, et qui font de ce recueil une véritable encyclopédie de la presse périodique.

ON S'ABONNE A PARIS :

Aux bureaux de la "Semaine," rue Sainte Anne, 51 bis.

Dans les Départemens.

Chez tous les Directeurs de Postes,

Chez les principaux libraires,

Et aux bureaux des messageries.

On demande.

Une maison spacieuse, ayant citerne et lieux situés dans une des rues voisines du môle principal.

S'adresser au bureau du "Patriote."

CONSTITUTION

DE LA

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Promulguée

Par l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1848

Brochure in 32.

Se vend à l'imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos n. 162.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos, n. 162.